



AFDC

Assemblée générale électorale et pour l'année 2020

10 juin 2021

En distanciel, via « Zoom »

Membres présents (54) :

J. Arlettaz ; A. Bachert ; X. Bioy ; Ph. Blacher ; G. Bergognous ; J. du Bois de Gaudusson ; J. Bonnet ; D. Breillat ; E. Cartier ; J. Chevalier ; F. Colly ; B.-L. Combrade ; A. Delcamp ; J.-Ph. Derosier ; Th. Di Manno ; G. Drago ; Th. Ducharme ; O. Dutheillet de Lamothe ; M. Fatin-Rouge Stefanini ; J. Fougerouse ; G. Galustian ; M. Heitzmann-Patin ; J.-L. Hérin ; F. Hourquebie ; « Imavromo » ; « iphone » ; L. Jaume ; O. Lecucq ; A. Levade ; A.-M. Le Pourhiet ; J.-P. Machelon ; « Marie-Caroline » ; F. Mélin-Soucramanien ; A. Ménard ; A. Morando ; Th. Mulier ; J. Padovani ; X. Philippe ; M.-Cl. Ponthoreau ; B. Pouchoux ; Th. Renoux ; D. Rojas ; D. Rousseau ; C. Severino ; J. Taghizadeh ; B. Toudic ; A. Troizier ; P. Türk ; J. Vachey ; M. Verpeaux ; A. Viala ; A. Vidal-Naquet ; A. Vinchinski ; J. Ziller ;

Membres excusés (7) :

J. Benetti ; S. Caporal ; J.-P. Mercier ; Ch. Sokolowski ; S. Surin ; J. Tabet ; X. Vandendriessche. Tous ont donné procuration.

La séance est ouverte par la présidente A. Levade à 17h45 sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Rapport moral pour l'année 2020 ;
- Présentation du Rapport financier pour l'année 2020 ;
- Election des membres du Collège A du Conseil d'administration ;
- Questions diverses.

A. Levade expose les raisons liées aux jauges et à l'équipement des salles qui conduisent l'Association à tenir son assemblée générale une nouvelle fois en distanciel. Elle rappelle également qu'il s'agit d'abord de l'Assemblée générale pour l'année 2020. C'est aussi une Assemblée générale électorale puisqu'il s'agit d'élire les membres du

Collège A du Conseil d'administration. Elle indique par ailleurs que, compte tenu des circonstances, il était difficile de procéder à l'élection du Bureau dans la foulée de l'élection du Conseil d'administration comme il en est d'usage habituellement. Un Conseil d'administration en vue de la désignation du prochain Bureau est programmé le 2 juillet 2021 à 10 h au format hybride. Dans cet intervalle, le Bureau n'aura qu'à gérer les affaires courantes. Enfin A. Levade remercie chaleureusement le secrétaire général, F. Hourquebie, ainsi que D. Rojas pour la mise en place du nouveau site internet de l'Association dont l'adresse (www.afdc.fr) est désormais référencée et accessible à tous. Elle donne la parole au secrétaire général pour la présentation du rapport moral pour 2020.

1. Rapport moral pour 2020

Le secrétaire général, F. Hourquebie, procède à la lecture du rapport moral pour l'année 2020.

Concernant la vie institutionnelle de l'Association, le secrétaire général indique que le rythme des réunions institutionnelles a été considérablement freiné par la situation sanitaire et la mobilisation très lourde de toutes et tous dans les universités. Il rappelle que des réunions ont été annulées : le Conseil scientifique et le Conseil d'administration du 27 mars. Une seule a pu avoir lieu, le conseil d'administration du 8 juillet, qui avait notamment pour points à l'ordre du jour : la prorogation du mandat des membres du Bureau et du CA en lien avec le report du Congrès de Toulon qui devait se tenir en juin 2020, et pour faire coïncider la durée du mandat avec les dates du congrès ; le report du Congrès de Toulon

Le secrétaire général indique que, néanmoins, le fonctionnement de l'Association a été maintenu grâce aux échanges réguliers de mails entre les membres du Bureau et ceux du Conseil d'administration pour être mutuellement informés et prendre les différentes décisions, notamment quand il s'est agi d'envisager le report du Congrès de Toulon (de très nombreux échanges par mail en mars pour discuter de la proposition de report du Congrès ; et en avril pour soumettre au vote des membres du Conseil d'administration les nouvelles dates du Congrès (10-12 juin 2023), initialement programmé pour juin 2021). Il relève aussi que six demandes d'adhésion ont été examinées et acceptées en 2020 (4 de docteurs ou doctorants ; 2 provenant d'enseignants-chercheurs).

Par ailleurs, le secrétaire général rappelle que 2020 a vu la perte de plusieurs membres de l'Association : Richard Ghevontian, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille et membre du Conseil d'administration de l'AFDC ; Pavle Nikolic, premier secrétaire général de l'AIDC ; et P. Gélard, Professeur émérite et doyen honoraire de l'Université du Havre qui était également président d'honneur de notre Association.

Le secrétaire général poursuit en présentant les manifestations scientifiques de l'année, en nombre très restreint en raison de la situation sanitaire. A l'initiative de l'AFDC, il mentionne la Journée nationale de restitution des Journées d'études décentralisées 2019 qui s'est tenue le 31 janvier 2020, à Paris, sur le thème « *Représentation, gouvernements et systèmes électoraux* ». Il s'est agi de la dernière manifestation en présentiel avant les confinements. La matinée a été consacrée à la restitution des cinq Journées décentralisées organisées en 2019. L'après-midi prévoyait trois interventions et une discussion autour du thème « Qui gouverne : les urnes ou la rue ? ». Il rappelle que ces Journées décentralisées sont un marqueur de l'Association ; et que la journée de restitution est toujours un temps fort scientifique important. Le secrétaire général indique également que les prochaines Journées décentralisées auraient dû se dérouler en 2021 sur le thème « *Droit constitutionnel et droit administratif* ». Les conditions sanitaires ayant contraint à reporter initialement le Congrès de Toulon en 2021, les Journées devaient dès lors être décalées d'une année. Mais un nouveau report du Congrès à juin 2023 a été acté ; les prochaines Journées décentralisées devraient, en conséquence, se dérouler en 2022. La volonté est de pouvoir disposer d'une grille d'analyse à la rentrée prochaine (octobre 2021) de façon à la faire adopter rapidement par les instances et la diffuser ensuite dès fin 2021 pour permettre que les Journées puissent être organisées sur la plus grande amplitude de l'année 2022 et pas seulement sur les quatre derniers mois.

Le secrétaire général revient sur les reports successifs du Congrès de Toulon. Ce dernier aurait dû se tenir en juin 2020. Un premier report est envisagé à juin 2021 (avant le nouveau report à juin 2023). La tenue du Conseil d'administration a été l'occasion, pour Th. Di Manno, de faire un bilan sur l'organisation ; il a souligné que l'AFDC avait pris la bonne décision en reportant le congrès à juin 2021. Sur le plan financier, près de 11000 euros avaient déjà été engagés. Mais la somme n'est pas perdue, le prestataire ayant accepté le report intégral initialement pour 2021 ; et suite au nouveau report à juin 2023, pour cette date.

Le secrétaire général souligne par ailleurs qu'il n'y a pas eu de demande de labellisation pour des manifestations de 2020 ; les demandes qui ont été formulées en 2020 étaient pour des manifestations prévues en 2021. Il indique aussi que, contrairement aux années précédentes, et pour des raisons évidentes, peu de manifestations ont été relayées via les listes de diffusion, twitter ou facebook, en dépit de la circulation de quelques informations scientifiques.

Pour conclure, le secrétaire général fait un point sur l'avancée du site internet de l'Association. Il indique qu'en mai 2020, plusieurs membres du Bureau ont suivi à Aix une formation sur le site, proposée par l'entreprise Wagaia. Depuis septembre 2020, l'Association procède progressivement au transfert de toutes les informations de l'ancien site sur le nouveau. Il s'agit d'un transfert manuel extrêmement chronophage et technique ; l'Association est aidée par Danielle Rojas. Cela a permis la présentation du site aux membres de l'Association lors de l'Assemblée générale du 8 février dernier. La migration de la boîte mail initialement envisagée devrait être abandonnée pour l'option de création d'une nouvelle adresse, ce qui sera moins complexe sur le plan technique. Le secrétaire général indique par ailleurs avoir demandé le référencement et la mise en ligne définitive à Wagaia pour le colloque de ce jour, mais des problèmes d'obtention de codes d'accès de Pacwan, l'ancien hébergeur, ne l'ont pas permis. C'est à cette dernière phase que le Bureau s'attache désormais.

A. Levade complète les points présentés dans le rapport en indiquant que, concernant le site internet, la messagerie de l'Association sera certainement dysfonctionnelle pendant la période de migration de l'adresse sur le nouveau serveur hébergeur. D. Rousseau prolonge le rapport en confirmant le report à 2022 des prochaines Journées d'études décentralisées pour lesquelles J. Bonnet et A. Roblot ont élaboré une trame qui sera soumise au prochain Conseil scientifique, probablement à la rentrée. Ces prochaines journées se termineront par une journée nationale de restitution au plus tôt en décembre 2022 sinon en janvier 2023. F. Mélin-Soucramanien félicite chaleureusement l'Association pour le nouveau site. Il indique que l'Association française de science politique mentionne sur son site une liste des emplois offerts et des comités de sélection. Il suggère qu'il pourrait être fait de même sur le site de l'AFDC. A. Levade estime qu'il s'agit d'une bonne idée. Elle précise par ailleurs que lors de la création du site, les différents noms de domaines proches ont été acquis par l'Association ; et qu'une chaîne YouTube est à venir afin de mettre en ligne les vidéos des colloques et d'accroître encore la visibilité de l'Association.

Avant de procéder au vote sur le rapport moral pour 2020, le Secrétaire général fait état des procurations reçues, qui sont au nombre de sept (7) :

J. Benetti pour F. Hourquebie
St. Caporal pour Ph. Blacher
J.-P. Mercier pour A. Delcamp
Ch. Sokolowski pour A.-M. Le Pourhiet
S. Surin pour F. Melin-Soucramanien
J. Tabet pour D. Rousseau
X. Vandendriessche pour X. Philippe

Au moment du vote, 49 participants sont en ligne avec 7 procurations :

Contre : 0

Procurations contre : 0

Abstentions : 0

Procurations abstentions : 0

Le Rapport moral est donc adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier pour 2020

Le trésorier, X. Philippe, présente le rapport financier pour 2020. Il rappelle, au titre des recettes, que l'année 2020 a été, pour les finances de l'Association comme pour le reste de ses activités, marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui a empêché de mener à bien nombre d'actions projetées.

Compte tenu de cette situation tout à fait particulière, il a été décidé par le Conseil d'administration de l'Association de suspendre pour cette année l'appel à cotisation de façon tout à fait exceptionnelle. En effet, la mise entre parenthèses des activités, notamment le Congrès triennal de l'année 2020 qui devait se tenir à Toulon, ne justifiait pas un appel à cotisation. Il indique que ce choix de l'Association a été délibéré et largement approuvé. En raison de la pandémie, les recettes ont donc été nulles en cette année 2020.

Le trésorier présente ensuite les principaux postes de dépenses qui ont essentiellement concerné le règlement des dernières factures et actions liées au développement et à la mise en ligne du nouveau site internet.

Règlement Facture site Internet Wagaia 1	396 €
Règlement Facture site Internet Wagaia 2	1080 €
Règlement Facture site Internet Wagaia (solde facture initiale conformément au contrat de réalisation)	912 €
Gestion de transfert des données de l'ancien site Internet de l'AFDC au nouveau site (paiement de 700 € en 3 fois)	2100 €
Cotisation annuelle Assurance MAIF	113,65 €
Journée d'étude du 31 janvier 2020 (frais restauration bureau + Conseil scientifique + intervenants)	287,10€

Le montant total des dépenses s'élève à 4888,75 euros. Le trésorier indique que ce montant n'est évidemment compensé par aucune recette annuelle puisque celles-ci ont été nulles en 2020 (cf. supra). En revanche si l'on décompose les dépenses, la part majeure d'entre elles avait déjà été budgétée par les excédents des années antérieures et visait à faire face à la dépense de construction du nouveau site Internet. L'opération a été menée à bien puisqu'au jour de ce rapport le nouveau site Internet est opérationnel.

Par ailleurs, et pour mémoire, le trésorier rappelle que la somme de 5000 € avait été versée par le Sénat en vue de publier un ouvrage regroupant les notes et analyses de Léo Hamon, en hommage au grand juriste qu'il fût. Le projet est maintenant sur les rails et cette somme devrait donc être affectée à l'objet pour laquelle elle avait été versée à l'AFDC en tant que partenaire du projet.

Enfin, le trésorier indique aux membres que les cotisations n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années maintenant. Il serait peut-être souhaitable que le Conseil d'administration évoque la question. Le bureau émet toutefois le vœu que si la cotisation annuelle augmente (raisonnablement) pour ses membres ordinaires, les membres « junior » de l'Association continuent à bénéficier d'un tarif attractif.

Il indique que les prochains frais seront en vue de la table ronde de l'AIDC. A. Levade prend la parole pour rappeler qu'il y a deux formats possibles, l'un étant plus coûteux que l'autre car impliquant de prendre en charge le déplacement et l'hébergement des

membres du conseil exécutif. Elle se réjouit par ailleurs de l'aboutissement du projet de publication des notes de Léo Hamon sur le Conseil constitutionnel.

Le Rapport financier est soumis au vote :

Contre : 0

Procurations contre : 0

Abstentions : 0

Procurations abstentions : 0

Le Rapport financier est donc adopté à l'unanimité.

3. Election des membres du Collège A du Conseil d'administration

La présidente relève la configuration atypique qui doit conduire aujourd'hui au renouvellement d'un collège du Conseil d'administration puisque cette élection se fait dans le cadre d'une Journée d'études extraordinaires et non d'un Congrès, en raison du deuxième report de ce dernier. Ce qui conduira à une prorogation des mandats en cours d'un an : le mandat pour lequel les membres seront élus sera de cinq (5) ans, alors que le mandat est normalement de six ans (6) avec renouvellement par moitié. Compte tenu de la prorogation et du report, les membres élus en 2017 auront bien un accompli mandat de six (6) ans avec un renouvellement prévu en 2023.

L'article 14 des statuts a été révisé afin de permettre l'élection de ce jour lors de l'Assemblée extraordinaire du 20 mai 2021.

La présidente indique que la période de dépôt des candidatures pour l'élection au sein du Collège A du Conseil d'administration a été l'occasion de discuter des modalités électorales au Conseil d'administration. Plus généralement, il faudra réfléchir à la réforme des statuts en vue de la prochaine échéance de 2023. Cette réflexion collective devrait s'organiser dans le cadre d'un groupe de travail composé par exemple de membres du Conseil d'administration et du Conseil scientifique, en associant par ailleurs des personnes intéressées, non membres de ces instances.

J.-Ph. Derosier se dit heureux que la présidente évoque cette question et qu'une réflexion collective puisse s'amorcer. Il trouve que le Conseil d'administration se renouvelle certes progressivement mais avec lenteur et ne laisse pas suffisamment de

place à la diversité statutaire. Il précise bien que cette observation est une appréciation générale qui ne vise absolument pas les candidats qui se présentent à l'élection de ce jour.

A. Levade remercie J.-Ph Derosier pour son intervention. Elle explique que la configuration particulière de ce renouvellement (élection dématérialisée, pas à l'occasion d'un Congrès...) justifie que l'objectif visé pour la modification des statuts soit 2023, ce qui permettrait de concevoir pour cette échéance une nouvelle manière de composer le Conseil d'administration. C. Severino demande si un appel à candidature a été lancé dans le cadre de la procédure d'élection des membres du Collège A. A. Levade indique que, par usage et jusqu'à présent, le processus a toujours consisté à demander aux membres du Conseil d'administration s'ils veulent poursuivre ou non sur un nouveau mandat, puis de solliciter les membres qui ont manifesté leur intérêt pour intégrer le Conseil d'administration. Les choix correspondent à différents moments et objectifs de la vie de l'Association : intégrer des avocats aux Conseils ; faire entrer des non universitaires au Conseil d'administration , favoriser la montée en puissance des universités pas nécessairement identifiées comme étant un lieu du droit constitutionnel et ainsi intégrer au Conseil d'administration les personnes impliquées en ce sens ; permettre l'entrée au Conseil du collègue qui a été maître d'œuvre de l'organisation d'un Congrès etc.... A. Levade indique que l'on peut envisager de formaliser davantage les règles et, par exemple, de fixer un nombre de mandats limités pour les membres du Conseil d'administration. Elle rappelle qu'avant 2012 un président de l'Association pouvait être renouvelé quatre fois successivement ; depuis 2012 ce sont trois mandats successifs (neuf ans) qui sont autorisés. La question du nombre de mandats au Conseil d'administration n'avait pas été évoquée à cette occasion et n'a d'ailleurs jamais été abordée.

Th. Renoux revient sur la transparence du processus électoral et l'absence d'appel à candidature. Il préconise qu'il y ait un glissement des membres du Conseil scientifique vers le Conseil d'administration. Il indique aussi ne plus être destinataire des mails du Conseil scientifique alors qu'il en est membre. A. Levade rappelle que le Conseil scientifique a été mis en place sur la base du volontariat, et qu'il n'y a pas ici d'élection. La seule règle fixée est que sa composition soit validée par le Conseil d'administration. Le fait que Th. Renoux ne figure plus parmi les membres du Conseil scientifique (sur l'annuaire, sur le site et dans la mailing list) est simplement une erreur qui sera bien entendu corrigée sur tous les supports de communication et de diffusion.

A. Vidal-Naquet se dit ravie d'entendre les propos dans le sens d'une réflexion collective sur les modalités électorales au Conseil d'administration car elle estime paradoxal pour l'AFDC de fonctionner sur une base qui n'est pas suffisamment formalisée et démocratique. Elle propose que la procédure d'attribution de la qualité de membre d'honneur soit aussi discutée. Elle indique par ailleurs être favorable à la formalisation de la composition du Conseil scientifique ce qui permettrait de porter à connaissance de tous les modalités pour y accéder ; et indique être très ouverte sur cette composition. F. Mélin-Soucramanien rappelle que le Conseil scientifique fut créé alors que B. Mathieu était président de l'Association, et qu'il n'a pas été conçu comme une antichambre du Conseil d'administration. Si une révision des statuts devait voir le jour, il est favorable à ce qu'elle soit portée par un groupe de travail. D. Rousseau, président du Conseil scientifique, confirme que ce dernier est de création récente. Il a pour objet de préparer les thèmes des Journées d'études décentralisées et de donner un avis sur les manifestations. Il comprend tous les membres du Conseil d'administration ainsi que tous les collègues qui participent à l'animation de l'AFDC. Pour toutes ces raisons, il est une institution très souple car il repose une participation volontaire. Le président du Conseil scientifique est ainsi désigné à l'issue d'une discussion au sein dudit conseil, suivie d'une validation ou non par le Conseil d'administration. D. Rousseau estime que l'Association arrive à un stade de son développement où les règles de composition, qui datent de son origine, doivent peut-être être rediscutées. Il pourrait d'ailleurs s'agir là d'un des enjeux de l'année 2022. Enfin, il confirme bien à Th. Renoux son appartenance au Conseil scientifique.

A l'issue de cet échange, la présidente de l'Association donne lecture des quinze (15) noms présentés pour le renouvellement de la composition du Collège A du Conseil d'administration. Elle indique que treize membres (13) ont souhaité leur renouvellement. Deux nouveaux membres (2) ont manifesté leur intention de rejoindre le Conseil d'administration et ont adressé des déclarations de candidatures en ce sens : Marthe Fatin Rouge-Stefanini (université Aix-Marseille) et Pauline Türk (université de Nice)

La liste des candidatures pour le renouvellement du Collège A est donc la suivante :

Jean Barthélémy ; Denys de Béchillon ; Julie Benetti ; Georges Bergougous ; Xavier Bioy ; Philippe Blacher ; Alain Delcamp ; Marthe Fatin-Rouge Stefanini ; Jean-Louis Hérin ; Fabrice Hourquebie ; Lucien Jaume ; Anne-Marie Le Pourhiet ; Olivier Lecucq ; Marie-Claire Ponthoreau ; Pauline Türk.

La présidente met aux voix cette liste de quinze noms. Elle propose conformément aux usages de voter en bloc sur la liste. Conformément aux statuts, elle indique que si 1/10^{ème} des membres présents le souhaitent, le vote peut être à bulletin secret. Aucune demande de vote à bulletin secret n'est formulée. Au moment du vote, 49 participants sont en ligne avec 7 procurations :

Contre cette proposition de liste : 0

Procurations contre : 0

Abstentions : 0

Procurations abstentions : 0

La liste de quinze noms est approuvée à l'unanimité

La présidente conclut la séance en remerciant les votants et les membres élus. La liste des membres du Conseil d'administration sera mise à jour. Les membres recevront confirmation de la convocation du Conseil pour le prochain conseil du 2 juillet 2010, en charge de renouveler les membres du Bureau.

La séance est levée.